

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1546

20 juin 2012

SOMMAIRE

AI European Holdings S.à r.l.	74193	Deka Rue Cambon S.à r.l.	74192
AZ Socfin	74193	De Man Projects S.A.	74199
CF Special Opportunities S.A.	74162	De Schweesspunkt S.à r.l.	74190
Champs de Mars S.A.	74162	DevelopVisio S.à r.l.	74201
Champs de Mars S.A.	74162	DHC Luxembourg V S.à r.l.	74206
Champs de Mars S.A.	74176	D'Ieteren Vehicle Glass S.A.	74189
Cityman S.à r.l.	74176	Diga Consulting SA	74207
CLD H S.à r.l.	74176	Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF	74207
CLD Santé & Développement S.à r.l.	74177	Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF	74207
CLD Santé & Développement S.à r.l.	74178	D.O.L.P. S.A.	74189
Comenius Trading and Consulting S.A. ..	74180	DP Property Europe Holdings S.à r.l.	74206
Com-Invest Management Wallmark S.C.A.	74179	DP Property Europe Holdings S.à r.l.	74208
Complix Luxembourg S.A.	74180	DP Property Europe Holdings S.à r.l.	74208
Conventum	74180	ECT Finance S.A.	74181
Convex S.à r.l.	74181	Elis Luxembourg S.A.	74179
Coriolis S.A.	74181	Epsilon Technologies S.A.	74177
Courtal MA	74181	Ets. Jean-Michel Craps S.à r.l.	74201
CPI Holding Luxembourg S.A.	74188	Fintrust S.A.	74162
Credit Suisse Real Estate Fund Internatio- nal (Luxembourg) Holding S.A.	74173	Guinault-Lebrun S.A.	74173
CS Schranksysteme Sàrl	74189	Ilem Minerals and Minings S.A.	74190
Daditra S.A.	74201	Jazzcats A.s.b.l.	74204
D'Amico International S.A.	74189	J.M. Rénovation S.à r.l.	74180
Dangerous Goods Airfreight Service S.A.	74190	Lglobal Funds	74189
Danimo S.A.	74206	NATIXIS Luxembourg Investissements	74176
Datacenter Luxembourg SA	74191	OC International S.A.	74182
Datacenter Luxembourg SA	74190	Oyster Asset Management S.A.	74179
DD Productions S.à r.l.	74206	SEDCO Capital Luxembourg S.A.	74163
Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l.	74192	Somaf Corporation S.A.	74207
Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l.	74192	Twining	74208

CF Special Opportunities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012058145/10.

(120081689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Champs de Mars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 135.987.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CHAMPS DE MARS S.A., société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 21/05/2012.

Pour: CHAMPS DE MARS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012058146/17.

(120081913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Champs de Mars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 135.987.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/05/2012.

Pour: CHAMPS DE MARS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012058147/14.

(120081914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Fintrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.534.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012058244/13.

(120082371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

SEDCO Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 168.695.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the second day of May,

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Saudi Economic & Development Company for Securities (trading as SEDCO Capital), a company established under the laws of Saudi Arabia, having its registered office at The Office Tower, 2nd Floor, Red Sea Mall, Malik Road, P.O. Box 13396, Jeddah 21493, Saudi Arabia, represented by Me Philippe Burgener, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16th April 2012 and valid until 31st May 2012.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme:

Art. 1. Name. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company (the "Shares") in the form of a société anonyme under the name of SEDCO Capital Luxembourg S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended ("Company Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder" or several shareholders (the "Shareholders").

Art. 2. Duration. The duration of the Company is unlimited. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 21 below.

Art. 3. Registered Office. The Company shall have its registered office in Luxembourg-City in the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of directors of the Company (hereafter collectively referred to as the "Board of Directors" or the "Directors" and individually referred to as a "Director") shall have the right to set up offices, administrative centres, branches and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors and may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of Shareholders. If and to the extent permitted by law, the Board of Directors may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Where the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 4. Object, Purpose. The purpose of the Company is the management (within the meaning of article 125 of the Luxembourg law of 17th December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law"), of Luxembourg specialised investment funds subject to the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended. Such management activity includes the management of the assets, the administration and promotion of the relevant undertakings for collective investments.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 16 of the 2010 Law.

Art. 5. Capital of the Company. The subscribed share capital is set at one hundred and twenty five thousand Euro (€ 125,000) consisting of one hundred and twenty five thousand (125,000) Shares with a par value of one Euro (€1) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced at any time by a decision of the Shareholders adopted in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares of the Company. The Shares of the Company shall be issued in registered form only. A register of Shareholders will be kept at the registered office of the Company where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register. A transfer of registered Shares in accordance with the present Articles of Incorporation shall be carried out by means of a declaration of transfer

entered in the said register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name one person as the owner of the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so designated. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from every responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a note to this effect to be entered into the register of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of written notification to the registrar.

Upon the request of a Shareholder, certificates recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile or printed by two Directors of the Company or by a Director and a delegate of the Board of Directors in which case such delegate shall sign the certificates manually.

Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

Art. 7. Voting rights. Each Share is entitled to one vote at general meeting of Shareholders, unless otherwise provided by law.

Art. 8. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members who need not be Shareholders of the Company.

The Directors shall be appointed by the general meeting of Shareholders by a simple majority of the votes cast for a period expiring at the next general meeting of Shareholders; provided however always that any Director may be removed with or without cause (ad nutum) by the general meeting of Shareholders by a simple majority of the votes cast at such general meeting of Shareholders. The Directors shall be eligible for re-election.

In the case of vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy by way of co-optation on a provisional basis. In such circumstances, the next general meeting shall make the final appointment.

Art. 9. Chairman of the Board, Day to day management. The Board of Directors will appoint a chairman among its members (the "Chairman") and may choose from among its members one or more vicechairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The Board of Directors may establish from time to time internal rules, as deemed appropriate. The Chairman will generally preside over all meetings of the Board of Directors and of Shareholders. In the absence of the Chairman, either another Director or in case of Shareholder meetings, where no other Director is present, an ad hoc chairman elected by the relevant meeting shall chair the relevant Board of Directors' meeting or the general Shareholders' meeting.

The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors, committees or other officers or agents of the Company, who need not be Shareholders. The Board of Directors will determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman or any two Directors. Notice of any meeting shall be given by letter, telegram, telephone, facsimile transmission, e-mail advice or any other means of communication capable of evidencing such notice to each Director wherever practical 48 hours before the meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set out in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telefax message or any other electronic means capable of evidencing such waiver of each Director.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least half of the Directors are present or represented by another Director as proxy at a meeting of the Board of Directors. For the calculation of quorum and majority, the Directors participating at the meeting of the Board of Directors by video conference or by telecommunication means permitting their identification are deemed to be present. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax message or any electronic means capable of evidencing such appointment, another Director as his proxy. One Director may represent one or more Directors. Any Director may also participate at any meeting of the Board of Directors by video conference or any other means of telecommunication permitting the identification of such Director and a meeting of the Board of Directors may also be held by way of conference call or similar means of communication. Such means must allow the Director(s) to participate effectively at such meeting of the Board of Directors. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously. Such meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company. Directors may also cast their vote in writing or by telefax or any other means capable of evidencing such vote.

Decisions of the Board of Directors shall be taken by the majority of the votes of the Directors present or represented at the meeting.

The Chairman shall have a casting vote.

The Board of Directors may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letters, cables or facsimile transmission or such other means capable of evidencing such consent.

Art. 11. Minutes of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed after their approval by the Chairman and the secretary (if any).

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or, any two Directors or by one Director and the secretary.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the Company Law or by the Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders shall be within the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Binding Signatures. The Company shall be bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole or joint signature(s) of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in or is a director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company shall have a personal interest in any transaction of the Company submitted to the vote of the Board of Directors other than transactions which are part of current operations entered into under normal conditions, conflicting with the interest of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal conflicting interest and shall not deliberate or vote on such transaction. Any such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

The preceding paragraph does not apply when the decision of the Board of Directors relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in this Article 14, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Saudi Economic & Development Securities Company (trading as "SEDCO Capital") or any company or entity forming part of or any subsidiary or affiliate of Saudi Economic & Development Holding Company (trading as "SEDCO Holding"), or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors at its discretion provided such "personal interest" is not considered as a conflicting interest according to applicable laws and regulations.

Art. 15. Directors' indemnification. Subject to the exceptions and limitations listed below:

(i) Every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

(ii) The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Director or officer:

- (i) against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 15.

Art. 16. Meetings of Shareholders - General. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In the case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting (the "General Meeting"). In these Articles of Incorporation, as long as the Company has only one Shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or by other means capable of evidencing such appointment.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to Shares in respect of which the Shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 17. Annual general meeting of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Wednesday of June of each year at 10.30 a.m. CET in each year or, if any such day is not a bank business day in Luxembourg, on the immediately preceding bank business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 18. Approved Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé"). The approved statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a period expiring at the next general meeting of Shareholders.

The approved statutory auditor in office may be removed at any time by the Shareholders with or without cause.

Art. 19. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on 31st of December of the same year, except for the first accounting year of the Company which shall begin on the day of incorporation and terminate on 31st December 2012.

The accounts of the Company will be drawn up in EURO.

Art. 20. Allocation of Results, Legal Reserve. The General Meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the annual results of the Company will be allocated.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in the Articles of Incorporation or as increased or reduced from time to time as provided for herein.

Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Art. 21. Amendment of the Articles of Incorporation. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the General Meeting of Shareholders subject to the quorum and voting requirements provided for by the Company Law.

Art. 22. Liquidation of the Company. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the General Meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 23. Governing Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Company Law.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31st December 2012.
2. The first annual general meeting shall be held in 2013.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party (the "Sole Shareholder") has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Aggregate Subscription price(EUR)	Payment (EUR)
Saudi Economic and Development Company for Securities (trading as SEDCO Capital)	125'000	125'000	125'000
Total:	125'000	125'000	125'000

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.800.-.

Extraordinary general meeting

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolution

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Jean Monnet, L2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are named members of the Board of Directors of the Company for a period ending at the annual general meeting to be held in 2013:

Chairman

Hasan S. Aljabri, residing professionally at 2nd Floor, SEDCO Building South Tower of the Read Sea Mall, Morjan Dist Road Malik Jeddah, Saudi Arabia

Directors

Paul Touloumbadjian, residing professionally at: SEDCO Capital, Office Tower, Read Sea Mall, Malik Road, P.O. Box 13396, Jeddah 21493, Saudi Arabia

Yaser S. Binmahfouz, residing professionally at 2nd Floor, SEDCO Building South Tower of the Read Sea Mall, Morjan Dist Road Malik Jeddah, Saudi Arabia

3. The following entity is appointed as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a term to end at the annual general meeting to be held in 2013:

Deloitte Audit S.à r.l. (Luxembourg), 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

L'an deux-mille douze, le deuxième jour du mois de mai,

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINKCX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Saudi Economic and Development Company for Securities (opérant en tant que SEDCO Capital), une société de droit saoudien ayant son siège social à The Office Tower, 2nd Floor, Red Sea Mall, Malik Road, boîte postale 13396, Jeddah 21493, Saudi Arabia, représenté par Me Philippe Burgener, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 16 avril 2012 et valide jusqu'au 31 mai 2012.

La procuration donnée, signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a demandé au notaire d'établir ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme:

" **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe entre tous les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires des actions (les «Actions») émises par une société sous la forme d'une société anonyme ayant pour dénomination SEDCO Capital Luxembourg S.A. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les «Actionnaires»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires adoptée dans la forme exigée pour la modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 21 ci-après.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration (ci-après définit collectivement comme le «Conseil d'Administration» ou les «Administrateurs» et individuellement comme un «Administrateur»), des bureaux, centres administratifs, filiales ou succursales partout où il l'estimera opportun, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration et peut être transférée à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Si et dans la mesure permise par la loi, le Conseil d'Administration peut décider de transférer le siège social à une autre adresse au Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoire n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet de la Société. L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 125 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, (la «Loi de 2010»)) de fonds d'investissement spécialisés luxembourgeois régis par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée. Cette activité de gestion inclut la gestion des actifs, l'administration et la promotion de ces organismes de placement collectifs.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet tout en restant cependant dans les limites du chapitre 16 de la Loi de 2010.

Art. 5. Capital de la Société. Le capital souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille euros (€ 125.000) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions ayant chacune une valeur nominale de un euro (€ 1). Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision prise par les Actionnaires adoptée dans les mêmes conditions prévues pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Les actions de la Société. Les Actions de la Société seront émises uniquement sous forme nominative. Un registre des Actionnaires sera conservé au siège social de la Société où il sera disponible pour inspection par tout Actionnaire. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ce registre. Un transfert des Actions nominatives conformément aux présents Statuts est effectué par déclaration de transfert inscrite dans ce registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. La Société peut accepter et inscrire dans ce registre un transfert sur base de correspondance ou d'autres documents établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire

La Société ne reconnaîtra qu'un détenteur par Action. Dans le cas où une Action est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'Action seront tenues de nommer une personne comme étant le propriétaire de l'Action vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tout droit attaché à une telle Action jusqu'à ce qu'une telle personne ait été ainsi désignée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un gageur et un créancier gagiste.

La Société pourra considérer la personne au nom de laquelle sont inscrites les Actions nominatives dans le registre des Actionnaires comme étant le propriétaire unique de telles Actions nominatives. La Société sera complètement libre de toute responsabilité vis-à-vis des tiers pour les opérations portant sur de telles Actions nominatives et sera en droit de considérer comme inexistantes tous droits, intérêts ou prétentions des tiers sur, ou en relation avec les Actions nominatives concernées, à l'exception cependant du droit des tiers de demander l'inscription ou le changement de l'inscription dans le registre de tout droit que ce tiers peut avoir relatif à ces Actions nominatives. Dans le cas où le détenteur d'une Action nominative ne fournit pas une adresse à laquelle tous les avis et notices de la Société pourront lui être envoyées, la Société peut permettre qu'une mention soit inscrite à cet effet dans le registre des Actionnaires et que l'adresse d'un tel Actionnaire soit considérée comme étant l'adresse du siège social de la Société ou toute autre adresse pouvant être inscrite dans le registre de temps à autre, jusqu'à ce qu'une adresse différente ait été fournie à la Société par cet Actionnaire. L'Actionnaire peut à tout moment modifier l'adresse inscrite sur le registre des Actionnaires par le biais d'une notification écrite au teneur du registre.

A la demande d'un Actionnaire, des certificats attestant l'inscription d'un tel Actionnaire dans le registre des Actionnaires, peuvent être émis dans les coupures déterminées par le Conseil d'Administration. Les certificats émis prendront la forme et porteront les légendes et numéros d'identification tels que déterminés par le Conseil d'Administration. De tels certificats doivent être signés de manière manuscrite ou par fax ou imprimés par deux Administrateurs de la Société ou par un Administrateur et un représentant du Conseil d'Administration; dans le dernier cas les certificats doivent être signés de manière manuscrite par le représentant.

Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de preuves, garanties et indemnités jugées satisfaisantes par la Société, sous réserve que des certificats endommagés soient remis avant que ne soient délivrés des nouveaux certificats.

Art. 7. Droit de vote. Chaque Action donne droit à un vote aux assemblées générales des Actionnaires, sauf disposition contraire de la loi.

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société est dirigée par un Conseil d'Administration composé au minimum de trois (3) membres qui n'ont pas besoin d'avoir la qualité d'Actionnaire de la Société.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires statuant à la majorité simple des voix exprimées, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, étant entendu cependant qu'un Administrateur peut toujours être révoqué avec ou sans raison (ad nutum) par l'assemblée générale des Actionnaires statuant à la majorité simple des voix exprimées à cette assemblée générale des Actionnaires. Les Administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, départ en retraite, de démission, de révocation ou toute autre cause, les Administrateurs restants peuvent provisoirement suppléer à cette vacance par cooptation. Dans ces circonstances, l'assemblée générale qui suit procédera à la nomination définitive.

Art. 9. Président du Conseil d'Administration, Gestion au jour le jour. Le Conseil d'Administration nommera un président («le Président») parmi ses membres et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des Actionnaires. Le Conseil d'Administration pourra établir de temps à autre des règles de fonctionnement interne, s'il le juge nécessaire. Le Président présidera généralement toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les assemblées des Actionnaires. En cas d'absence du Président, soit un autre Administrateur, soit, dans le cas d'assemblées des Actionnaires où il n'y a pas d'Administrateur présent, un Président ad hoc élu par l'assemblée concernée, devra présider la réunion du Conseil d'Administration concerné ou l'assemblée générale des Actionnaires concernée.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires courantes, à un ou plusieurs Administrateurs, à des comités ou autres fondés de pouvoir, ou mandataires de la Société, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation ainsi que la rémunération et les pouvoirs de la ou des personnes ainsi nommés.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunit à la demande du Président ou de deux Administrateurs. La convocation à une réunion pourra être faite par lettre, télégramme, téléphone, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication capable de prouver une telle convocation à chaque Administrateur, si possible 48 heures avant la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances seront mentionnées dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette obligation de convocation par la renonciation de chaque Administrateur par écrit ou par fax ou par tout autre moyen électronique prouvant cette renonciation de chaque Administrateur.

Des convocations séparés ne sont pas requises pour les réunions particulières qui se déroulent aux heures et places déterminées dans un programme adopté préalablement par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir que si au moins la moitié des Administrateurs sont présents ou représentés par un autre Administrateur en tant que mandataire à la réunion du Conseil d'Administration. Pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs participant à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés comme étant présent. Tout Administrateur peut agir lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par fax, ou par tout autre moyen électronique prouvant une telle désignation, tout autre Administrateur en tant que mandataire. Un Administrateur peut représenter un ou plusieurs Administrateurs. Tout Administrateur peut aussi participer en toutes circonstances à un Conseil d'Administration par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant son identification et une réunion du Conseil d'Administration pourra également être tenue par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication. Ces moyens doivent permettre aux Administrateurs une participation effective à une réunion du Conseil d'Administration. Les délibérations de la réunion doivent être retransmises de façon continue. Une réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège social de la Société. Les Administrateurs peuvent également exprimer leur vote par écrit ou par fax ou tout autre moyen faisant preuve d'un tel vote.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le Président aura un vote prépondérant.

Le Conseil d'Administration peut également en toutes circonstances et à tout moment adopter à l'unanimité des décisions au moyen de résolutions circulaires écrites et signées par tous les membres du Conseil d'Administration; une telle décision sera valable et effective de la même manière que si elle avait été adoptée lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures pourront apparaître sur un même document ou sur plusieurs copies d'un même document et pourront être prouvées par lettres, télégramme, ou par fax ou par tout autre moyen faisant preuve d'un tel accord.

Art. 11. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Le procès-verbal de toute réunion du Conseil d'Administration devra être signé, après approbation, par le Président et le secrétaire (le cas échéant).

Des copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits en justice ou en d'autres circonstances, devront être signés par le Président ou deux des Administrateurs ou par l'un des Administrateurs et par le secrétaire.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou réaliser tous les actes de gestion, de disposition et d'administration tombant dans le cadre de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les statuts de la Société à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Signatures engageant la Société. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 14. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne seront affectés ou annulés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans une telle société enregistrée ou personne morale, ou en est Administrateur, fondé de pouvoir ou employé. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société conclue des contrats ou noue des relations d'affaires, ne saurait en raison de ce seul lien avec cette autre société ou entité, être privé du droit de délibérer, et de voter sur ou d'intervenir dans une quelconque matière ayant trait à de pareils contrats ou affaires.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans une transaction de la Société soumise au vote du Conseil d'administration autre que les transactions qui font partie des opérations courantes conclues dans des conditions normales, qui est en conflit avec les intérêts de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au Conseil d'Administration ce conflit d'intérêt et ne devra pas délibérer ou voter à propos de cette transaction. Une telle transaction doit être rapportée à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Le paragraphe précédent ne trouve pas à s'appliquer lorsque la décision du Conseil d'Administration porte sur des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé dans le présent Article 14, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec Saudi Economic & Development Securities Company (opérant en tant que "SEDCO Capital") ou toute société ou entité y appartenant ou toute autre filiale ou affiliée de Saudi Economic & Development Holding Company (opérant en tant que "SEDCO Holding"), ou toute autre société ou entité déterminée par le Conseil d'Administration à sa discrétion pourvu qu'un tel "intérêt personnel" ne soit pas considéré comme un conflit d'intérêts aux termes des lois et des règlements applicables.

Art. 15. Indemnisation des Administrateurs. Sous réserve des exceptions et limitations indiquées ci-dessous

(i) Toute personne qui est, ou a été, Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société, à concurrence du maximum permis par la loi, de toute responsabilité et dépenses raisonnablement encourues ou déboursées par elle en rapport avec une quelconque demande, action, poursuite ou procédure à laquelle elle a été mêlée ou autrement impliquée en sa qualité, présente ou passée, d'Administrateur, de fondé de pouvoir de la Société, de même que de tous montants payés ou exposés à titre de transactions.

(ii) Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les instances d'appel) en cours ou pendantes; les termes «responsabilités» et «dépenses» incluent sans restriction les honoraires d'avocats, les frais, les amendes, les montants payés à titre d'arrangements et autres dettes.

Aucune indemnisation ne sera consentie à un Administrateur ou fondé de pouvoir:

(i) pour la mise en cause de sa responsabilité envers la Société ou ses Actionnaires découlant d'une infraction intentionnelle, de mauvaise foi, de faute grave ou d'imprudance grossière dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) pour tout acte pour lequel il aura été finalement jugé qu'il a agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que cet arrangement n'ait été approuvé par un tribunal compétent ou par le Conseil d'Administration.

Le droit à indemnisation, tel que prévu par le présent article, est autonome et n'affecte pas les autres droits dont un Administrateur ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsiste à l'égard d'une personne ayant cessée d'être Administrateur ou fondé de pouvoir et se transmet aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent Article n'affectent pas le droit à indemnisation qui peut être accordé par contrat ou autrement par la loi au personnel de la Société y compris aux Administrateurs et aux fondés de pouvoir.

Les dépenses engagées en vu de la préparation et de la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure telles que décrites dans le présent Article sont avancées par la Société avant la décision finale, contre l'engagement de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir de rembourser le montant avancé s'il apparaît en définitive qu'il n'avait pas droit à indemnisation en vertu du présent Article 15.

Art. 16. Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir ou ratifier les actes concernant les opérations de la Société.

Dans le cas où la Société compte un Actionnaire Unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale (l'«Assemblée Générale»). Dans les présents Statuts, tant que la Société ne comporte qu'un seul Actionnaire, toutes les décisions prises ou les pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sont réputés comme une référence aux décisions prises ou les pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont inscrites dans un procès-verbal.

Le quorum et les délais requis par la loi régiront la convocation à et la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

Un Actionnaire peut prendre part à toute assemblée des Actionnaires en nommant par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou par tout autre moyen prouvant une telle nomination, une autre personne comme mandataire.

A moins que la loi n'en dispose autrement, les résolutions de l'assemblée des Actionnaires dûment convoqués sont adoptées uniquement à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui doit être remplie par les Actionnaires afin qu'ils puissent participer à une assemblée des Actionnaires.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Art. 17. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera précisé dans l'avis de convocation à l'assemblée, le 2^{ème} Mercredi du mois de juin de chaque année à 10:30 heures ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, elle sera tenue le jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires peut être tenue à l'étranger, si de l'avis du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent être tenues aux endroits et heures indiqués dans les avis de convocations.

Art. 18. Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la Société seront supervisées par un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé est élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une durée échant à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué avec ou sans cause par les Actionnaires.

Art. 19. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commence le premier 1^{er} janvier de chaque année et prend fin le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice comptable de la Société qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Les comptes de la Société sont établis en euros (EUR).

Art. 20. Répartition des bénéfices, Allocation à la réserve légale. L'Assemblée Générale des Actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration, déterminera l'affectation du bénéfice annuel de la Société.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, comme prévus dans les présents Statuts ou augmenté ou diminué de temps à autre comme prévu dans les Statuts

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration, sous réserve de l'observation des modalités et conditions prévues par la loi.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans une devise au choix du Conseil d'Administration et peuvent être payés aux endroits et aux moments déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra, à son entière discrétion, déterminer le taux de conversion des dividendes à payer dans leur devise de paiement.

Art. 21. Acompte sur dividendes. Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires selon les quorums et majorités prévus par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 22. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant la liquidation et qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

Art. 23. Loi applicable. Sauf dispositions contraires prévues par les présents Statuts, les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales seront applicables.

Dispositions transitoires;

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été rédigés par la partie comparante, la partie comparante ("l'Actionnaire unique") a souscrit et entièrement libéré les Actions suivantes:

Souscripteur	Nombres d'actions	Prix de souscription total (EUR)	Paiement (EUR)
Saudi Economic and Development Company for Securities (trading as SEDCO Capital)	125.000	125.000	125.000
Total:	125.000	125.000	125.000

La preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Dépenses, Evaluation

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, résultant de la présente constitution seront supportés par la Société sont estimés approximativement à EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

L'Actionnaire Unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2013:

Président

Hasan S. Aljabri, demeurant professionnellement à 2nd Floor, SEDCO Building South Tower of the Read Sea Mall, Morjan Dist Road Malik Jeddah, Arabie Saoudite.

Administrateurs

Paul Touloumbadjian, demeurant professionnellement à SEDCO Capital, Office Tower, Read Sea Mall, Malik Road, P.O. Box 13396, Jeddah 21493, Arabie Saoudite.

Yaser S. Binmahfouz, demeurant professionnellement à 2nd Floor, SEDCO Building South Tower of the Read Sea Mall, Morjan Dist Road Malik Jeddah, Arabie Saoudite.

3. L'entité suivante est nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

Deloitte Audit S.à r.l. (Luxembourg), 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Le document a été lu à la partie comparante, qui a demandé que l'acte soit rédigé en anglais, cette partie comparante a signé le présent original, avec nous, le notaire, qui comprend l'anglais. Le présent acte, rédigé en anglais est suivi par une traduction en français. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: P. BURGNER - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mai 2012. Relation: LAC/2012/21065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le quatorze mai de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012055929/578.

(120078297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Guinault-Lebrun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 6, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 163.380.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 26 mars 2012:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2012 à l'adresse suivante:

Rue des Champs, 6, L-8362 Grass

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-François Mahieu

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012058265/16.

(120081577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

ACTE RECTIFICATIF

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of April.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, lawyer, with professional address in Luxembourg, as chairman;

2. Me Florence FORSTER, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary and scrutineer,

acting as members of the bureau and on the basis of a proxy given by the shareholders of Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7a, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 17 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 186 of 2 March 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.654 (the "Company"),

which proxy given under private seal, remained attached to a deed drawn up by the undersigned notary, then residing in Rambrouch, on 20 December 2011, registered in Redange/Attert, on 22 December 2011., Relation: RED/2011/2877, filed with the Register of commerce and companies on 23 December 2011 under reference L110207793, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 259 of 31 January 2012 (the "Notarial Deed").

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 12 March 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing persons, acting in their above stated capacity, have requested the undersigned notary to record their declarations and statements as follows:

- as a result of one clerical error in the deed drawn up by the undersigned notary, then residing in Rambrouch, on 25 July 2011, registered in Redange/Attert, on 28 July 2011, Relation: RED/2011/1609, filed with the Register of commerce and companies on 11 August 2011 under reference L110132228, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2391 of 6 October 2011 which has been rectified pursuant to a rectifying deed drawn up by the undersigned notary on the date hereof, and the subsequent rectification on the date hereof of a deed drawn up by the undersigned notary, then residing in Rambrouch, on 15 December 2011, registered in Redange/Attert, on 19 December 2011., Relation: RED/2011/2799, filed with the Register of commerce and companies on 18 April 2012 under reference L120062122, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, one clerical error shall also be rectified in the Notarial Deed in relation to the number of Ordinary Shares resulting from the capital increase. The number of Ordinary Shares resulting from the capital increase indeed amounted to sixty-five thousand eight hundred eighty-one (65,881) Ordinary Shares and not to sixty-one thousand eight hundred eighty-one (61,881) Ordinary Shares as stated in the Notarial Deed. Furthermore the Company's capital is set at sixty-two million sixty-three thousand three hundred twenty-five euro and eighty-eight cent (EUR 62,063,325.88) and not at sixty-two million sixty-three thousand thirty-two euro and seventy-eight cent (EUR 62,063,032.78).

That as a consequence, on page 3 (English version) of the Notarial Deed, the amended article 7 (first paragraph) of the articles of incorporation of the Company under the fourth resolution shall be corrected so that it shall instead read as follows:

"The Company's capital is set at sixty-two million sixty-three thousand three hundred twenty-five euro and eighty-eight cent (EUR 62,063,325.88), represented by:

- i) sixty-five thousand eight hundred eight-one (65,881) shares without indication of nominal value ("Ordinary Shares"), and
- ii) 2 (two) mandatory redeemable preferred shares without indication of nominal value ("MRPS", and together with the Ordinary Shares, the "Shares"), which are redeemable in accordance with these Articles and Luxembourg law."

That as a consequence, on page 7 (French version) of the Notarial Deed, the amended article 7 (first paragraph) of the articles of incorporation of the Company under the fourth resolution shall be corrected so that it shall instead read as follows:

"Le capital de la Société est fixé a soixante-deux millions soixante-trois mille trois cents vingt-cinq euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 62.063.325,88), représenté par:

- (i) soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt et une (65.881) actions sans indication de valeur nominale ("Actions Ordinaires"), et
- (ii) deux (2) actions préférentielles obligatoirement rachetable sans indication de valeur nominale ("APOR" et avec les Actions Ordinaires, les "Actions")."

The said appearing persons, acting in their above stated capacity, declare that all other articles and clauses of the Notarial Deed remain unchanged and they have required the notary to mention the present rectification wherever necessary.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président;
2. Me Florence FORSTER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire et scrutateur, agissant en leur qualité de membres du bureau et sur base d'une procuration donnée par les associés de Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 7a, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 novembre 2004, publié au Mémorial

C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 186 du 2 mars 2005 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.654 (la "Société"),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui est restée annexée à un acte rédigé par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, du 20 décembre 2011, enregistré à Redange/Attert, le 22 décembre 2011, Relation: RED/2011/2877, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 23 décembre 2011 sous la référence L110207793, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 259 du 31 janvier 2012 (l'"Acte Notarié").

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 12 mars 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- il résulte d'une erreur de plume, laquelle s'est glissée dans l'acte notarié, rédigé par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, le 25 juillet 2011, enregistré à Redange/Attert, le 28 juillet 2011., Relation: RED/2011/1609, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 11 août 2011 sous la référence L110132228, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2391 du 6 octobre 2011 qui a été rectifié par un acte rectificatif rédigé par le notaire soussigné ce jour, et la rectification subséquente de ce jour d'un acte notarié rédigé par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, le 15 décembre 2011, enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2011., Relation: RED/2011/2799, filed with the Register of commerce and companies on 18 April 2012 under reference L120062122, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, une erreur de plume doit aussi être rectifiée dans l'Acte Notarié concernant le nombre d'Actions Ordinaires résultant de l'augmentation de capital. Le nombre d'Actions Ordinaires résultant de l'augmentation de capital s'élevait en effet à soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt et une (65.881) Actions Ordinaires et non pas à soixante-et-un mille huit cent quatre-vingt et une (61.881) Actions Ordinaires comme déclaré dans l'Acte Notarié. Egalement le capital de la société est fixé à soixante-deux millions soixante-trois mille trois cents vingt-cinq euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 62.063.325,88) et non à soixante-deux millions soixante-trois mille trente-deux euros et soixante dix-huit cents (EUR 62.063.032,78).

En conséquence, à la page 3 (version anglaise) dudit Acte Notarié, l'article 7 (premier alinéa) modifié des statuts de la Société sous la quatrième résolution doit être corrigé afin qu'il soit dorénavant rédigé comme suit:

"The Company's capital is set at sixty-two million sixty-three thousand three hundred twenty-five euro and eighty-eight cent (EUR 62,063,325.88), represented by:

i) sixty-five thousand eight hundred eighty-one (65,881) shares without indication of nominal value ("Ordinary Shares"), and ii)

2 (two) mandatory redeemable preferred shares without indication of nominal value ("MRPS", and together with the Ordinary Shares, the "Shares"), which are redeemable in accordance with these Articles and Luxembourg law."

En conséquence, à la page 7 (version française) dudit Acte Notarié, l'article 7 (premier alinéa) modifié des statuts de la Société sous la quatrième résolution doit être corrigé afin qu'il soit dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital de la Société est fixé à soixante-deux millions soixante-trois mille trois cents vingt-cinq euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 62.063.325,88), représenté par:

(i) soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt et une (65.881) actions sans indication de valeur nominale ("Actions Ordinaires"), et

(ii) deux (2) actions préférentielles obligatoirement rachetable sans indication de valeur nominale ("APOR" et avec les Actions Ordinaires, les "Actions")."

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, déclarent que tous les autres articles et rubriques de ladite assemblée générale extraordinaire restent inchangés et ils ont prié le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Forster, M. Bertomeu-Savalle, E. DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 avril 2012. Relation: DIE/2012/5120. Reçu douze (12,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012058121/127.

(120081998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Champs de Mars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 135.987.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/05/2012.

Pour: CHAMPS DE MARS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012058148/14.

(120081915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 107.132.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société à Luxembourg le 15 mai 2012:

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 15 mai 2012, que le conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à r.l. (anciennement "Deloitte S.A."), société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

Le Conseil d'Administration a décidé de réélire Monsieur Marcel Borysiak comme président du Conseil d'Administration de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012060289/21.

(120084608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Cityman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 30.154.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058150/9.

(120081503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

CLD H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 137.123.

Extrait des résolutions du gérant unique prises le 30 avril 2012

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 18, avenue Marie-thérèse, L-2132 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012058152/14.

(120082303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

CLD Santé & Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 137.124.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 02 mai 2012

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Emmanuel Reveillaud de sa fonction de gérant de la société, et ce avec effet au 1^{er} mai 2012.

Suite à cette démission, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Christian Le Dorze, né le 27 juin 1951 à Phnom-Penh (Cambodge) demeurant au 9, rue Joseph Bara, F-75006 Paris (F), et

- Maître Olivia Kirsch, née le 11 juillet 1973 à Uccle (B), demeurant au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012058153/18.

(120082304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Epsilon Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.609.

—
L'an deux mille douze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société «EPSILON TECHNOLOGIES S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1702 du 12 septembre 2006.

L'Assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Daniel BARRS, consultant, demeurant à 74, avenue de Paris, F-94300 Vincennes.

Le Bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 4.- Divers.

II.- Que la présente Assemblée réunit la totalité du capital social ainsi qu'il résulte de la liste de présence en annexe paraphée «ne varietur» par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction d'une convocation d'usage, l'actionnaire unique ici présent se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre la société en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Daniel BARRS, prénommé, né le 26 juillet 1985 à Maison Laffitte (France), demeurant à 74, avenue de Paris, F-94300 Vincennes (France) aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur dressera inventaire sur base des écritures de la société. Au regard des résultats constatés dans son inventaire, le liquidateur sera autorisé à procéder conformément aux déclarations des articles 441 du code de commerce.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur préparera un rapport au terme de sa mission à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 17.15 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LAUER, V. PIERRU, D. BARRS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2012. Relation: LAC/2012/17657. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058216/67.

(120082352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

CLD Santé & Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 137.124.

—
Extrait des résolutions du gérant unique prises le 30 avril 2012

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 18, avenue Marie-thérèse, L-2132 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012058154/14.

(120082304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Com-Invest Management Wallmark S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 113.130.

Suivant une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2012, il a été décidé:

1. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes de la société Multiflags S.A., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016;
2. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Georges Desilve, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016;
3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Pierre RADOGNA, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016;
4. De transférer l'adresse professionnelle de Monsieur Georges Desilve du 21, rue du commerce L-3540 Luxembourg au 6, avenue Guillaume L-1650 Luxembourg et ceci avec effet immédiat;
5. De transférer l'adresse professionnelle de Monsieur Pierre RADOGNA du 20/32, Rue de la promenade B-6791 ATHUS au 6, avenue Guillaume L-1650 Luxembourg et ceci avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058156/19.

(120081752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Oyster Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 18 avril 2012

En date du 18 avril 2012, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes:

- * Monsieur Massimo Paolo GENTILI, administrateur
- * Monsieur Xavier GUILLON, administrateur
- * Monsieur Mark LLOYD-PRICE, administrateur
- * Monsieur Miguel GONZALEZ, administrateur
- * PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé

avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2012060308/21.

(120084546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Elis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 22, ZAE de Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 48.681.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration en date du 9 mai 2012

Le Conseil d'administration a décidé de révoquer Mme Fanny GIMENEZ de ses fonctions de délégué à la gestion journalière de la société à effet du 4 mai 2012.

Monsieur Eric MONFRET, né le 2 décembre 1963 à Champigny sur Marne (94 - France), de nationalité française, demeurant 8 avenue du Blanc Villages 59910 BONDUES, est nommé délégué à la gestion journalière de la société pour une durée indéterminée à compter du 9 mai 2012, en remplacement de Mme Fanny GIMENEZ.

Monsieur MONFRET pourra agir seul et engager la société par sa signature individuelle.

Le 9 mai 2012.

Certifié sincère et conforme

ELIS Luxembourg

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012058214/19.

(120081786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

CTC S.A., Comenius Trading and Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 63.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058157/10.

(120081929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Complix Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 84, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 153.689.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058159/10.

(120082345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Conventum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.125.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012058161/11.

(120081930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

J.M. Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.522.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012058319/13.

(120081651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Convex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6951 Olingen, 5, rue d'Eschweiler.

R.C.S. Luxembourg B 135.248.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil de gérance tenu le 16 mai 2012 que la société Convex S.à r.l. a transféré son siège social de L-6951 Olingen, 7, op den Eien à L-6951 Olingen, 5, rue d'Eschweiler.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058162/12.

(120082168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Coriolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.979.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012058163/10.

(120082399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Courtal MA, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.547.

Les comptes annuels au 29 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058164/9.

(120081708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

ECT Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.537.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 21 mai 2012

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 31 mai 2012:

- d'accepter la démission de Mr. Arnaud Bon comme administrateur de la Société avec effet au 21 mai 2012; et
- de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société, avec effet au 21 mai 2012, et ce jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2013:

* M. Silano de Bortoli, administrateur, né le 28 février 1950 à Boussu (Belgique), résidant au 48, Jardins de l'Abbaye, 7330 Saint Ghislain, Belgique;

* M. Roman Kamir, administrateur, né le 14 Octobre 1946 à Montrozier (France), résidant au 16, rue du Pré Aux Clercs, 75007 Paris, France; et

* M. Yvon Lauret, administrateur, né le 5 janvier 1967 à Aigrange (France), résidant au 58, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Certifié conforme

Pour ECT FINANCE S.A.

SGG S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012060712/23.

(120085643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

OC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 167.561.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of the month of April.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of OC International S.A. (formerly known as LUX-LODE 2 S.à r.l.) (the "Company"), a société anonyme with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg dated 13 March 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 167.561. The articles of association have been amended on 23 April 2012, by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Mr Massimo LONGONI, director, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Adrien COULOMBEL, director, residing in Luxembourg, and as scrutineer Mr Vincenzo José CAVALLARO, director, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The sole shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list shall remain attached to the present deed to be registered therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the six hundred thousand (600,000) class A ordinary shares are represented at the present meeting so that the meeting is validly constituted and able to validly decide on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda :

(A) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of twenty-six million Euro (EUR 26,000,000.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of sixty million Euro (EUR 60,000,000.-) to eighty-six million Euro (EUR 86,000,000.-) by the issue of two hundred sixty thousand (260,000) new class B ordinary shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, and for a total subscription price of twenty-six million Euro (EUR 26,000,000.-) in consideration for (i) a contribution in kind of a claim of an amount of twenty-three million one hundred forty thousand Euro (EUR 23,140,000.-) of Suite II S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 145.447 ("Suite II") against the Company (the "Suite II Claim") and (ii) a claim of an amount of two million eight hundred sixty thousand Euro (EUR 2,860,000.-) of Golden Sky S.r.l., a limited liability Company, incorporated under the laws of Italy, having its registered office at via Cavour n° 50/B, Lecco, registered with the Companies Register of Lecco under registration and VAT number 03279660182 and registered with the Economic and Administrative Register under number LC-312029 ("Golden Sky" and together with Suite II, the "Subscribers") against the Company (the "Golden Sky Claim") as set forth in the table below; subscription to the two hundred sixty thousand (260,000) new class B ordinary shares and full payment for such new shares by the Subscribers by way of the contributions in kind consisting of the Suite II Claim and the Golden Sky Claim (together the "Contributions in Kind") as set forth in the table below; approval of the valuation of the Contributions in Kind at twenty-six million Euro (EUR 26,000,000.-) and acknowledgment of the valuation report of the independent auditor, HRT Révision S.A., a société anonyme, having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 51.238, réviseur d'entreprises agréé, in relation to the Contributions in Kind; and allocation of the amount of twenty-six million Euro (EUR 26,000,000.-) to the share capital of the Company;

Name of Subscribers	Amount of Claim Contribution	Number of new class B ordinary shares issued	Subscription price (Euro)
Suite II S.A.	EUR 23,140,000	231,400	EUR 23,140,000
Golden Sky S.r.l.	EUR 2,860,000	28,600	EUR 2,860,000
TOTAL	EUR 26,000,000	260,000	EUR 26,000,000

(B) Acknowledgement and confirmation by the meeting and by the notary that the new shareholders of the Company pursuant to item (A) of the agenda are registered on the attendance list in order to participate to the extraordinary general meeting and to vote on the remaining item of the agenda;

(C) Amendment and restatement of article 5.1 of the articles of association of the Company to take into account the above resolutions so as to read as follows:

“ **Art. 5.1.** The subscribed issued share capital of the Company is set at eightysix million Euro (EUR 86,000,000.-) divided into six hundred thousand (600,000) Class A ordinary shares and two hundred sixty thousand (260,000) Class B ordinary shares, each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).”;

(D) Classification of all the directors in office into class A directors; appointment as new class A directors of the Company of the following persons until the next annual general meeting approving the annual accounts for the financial year ending 31 December 2012:

- Mr Paolo Bardella, born on 21st January 1970, in Venezia, Italy and residing at 82, Viale San Marco (Mestre), I-30173 Venezia (Italy);

- Mr Filippo Gaggini, born on 15th September 1967, in Pesaro, Italy and residing at 7, Piazza Diaz, I-20123 Milan (Italy); and

- Mrs Cornelia Mettlen, born on 29th January 1963, in Sankt Vith, Belgium and residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (Luxembourg);

and as class B directors of the Company of the following persons until the next annual general meeting approving the annual accounts for the financial year ending 31 December 2012:

- Mr Giuseppe Agostoni, born on 13th November 1968, in Merate, Italy and residing at 11/B via Vigna, CH-6877 Coldrerio (Switzerland); and

- Mr Vincenzo José Cavallaro, born on 18th March 1976, in Catania, Italy and residing at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

and appointment of Mr Filippo Gaggini as Chairman of the Board;

(E) Amendment of articles 7.2., 7.3.7. and 15 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **7.2 Lock up.** The Class B Shareholders may not Transfer, either totally or partially, the respective Shareholding in the Company for a five (5) year period effective as from the Closing Date (hereinafter, the “Lock Up Period”), unless otherwise agreed upon in writing with the Class A Shareholder, provided that should the Shareholders waive the restriction above, the remainder provisions of this Article 7 shall continue to apply.

The foregoing provisions of this Article 7.2 shall not apply in the event that the rights under Articles 7.5 (Tag Along Right) and 7.6 (Drag Along) be exercised.”

“ **7.3.7.** The foregoing provisions of this Article 7.3 concerning the Right of First Offer shall not apply in the event that the rights under Articles 7.5 (Tag Along Right) and 7.6 (Drag Along) be exercised.”

“ **Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two members of the Board provided that the signature of one (1) class A director shall be always required or (ii) in the case of a Sole Director, the signature of the Sole Director or (iii) the sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.”;

(F) Approval of the allocation of an amount of one hundred seventythree thousand Euro (EUR 173,000.-) to the board of directors as directors’ fees for the exercise of their mandates until the next annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2012.

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions were passed:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty-six million Euro (EUR 26,000,000.-) in consideration for the Contributions in Kind by the Subscribers as set forth in the agenda.

Thereupon, the two hundred sixty thousand (260,000) new shares have been subscribed by the Subscribers represented by Mr Vincenzo José CAVALLARO on behalf of Golden Sky S.r.l. and Mrs Marianna SERGIO, director, residing in Luxembourg, on behalf of Suite II S.A. pursuant to proxies dated 26 April 2012 (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith) and have been fully paid up by way of contributions in kind consisting of the Suite II Claim and the Golden Sky Claim as set forth in the table below:

Name of Subscribers	Amount of Claim Contribution	Number of new class B ordinary shares issued	Subscription price (Euro)
Suite II S.A.	EUR 23,140,000	231,400	EUR 23,140,000
Golden Sky S.r.l.	EUR 2,860,000	28,600	EUR 2,860,000
TOTAL	EUR 26,000,000	260,000	EUR 26,000,000

The sole shareholder resolved to approve the valuation of the Contributions in kind at twenty-six million Euro (EUR 26,000,000.-) and to acknowledge the valuation report of the independent auditor HRT Révision S.A., a société anonyme, having its registered office at 163, rue du Kiem, L8030 Strassen and registered with the Registre de Commence et des Sociétés in Luxembourg under number B 51.238, réviseur d'entreprises agréé, in relation to the Contributions in Kind dated 26 April 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

"Based on our work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind of EUR 26,000,000.- is not at least equal to 260,000 new shares of the Company with a nominal value of EUR 100.- to be issued in counterpart".

Evidence of the Contributions in Kinds' existence and evidence of transfer to the Company of that Contributions in Kind have been shown to the notary.

The sole shareholder resolved to allocate the amount of twenty-six million Euro (EUR 26,000,000.-) to the share capital of the Company.

Second resolution

The meeting acknowledged and confirmed, and the notary stated that the new shareholders of the Company pursuant to the first resolution above are registered at the attendance list (which shall remain attached to the present deed to be registered therewith) an order to participate to the extraordinary general meeting of shareholders and vote on the remaining items of the agenda, and that all the shares are issued of the Company and validly present or represented so that discussion can be taken on the remaining item of the agenda.

Third resolution

The meeting then resolved to amend and restate article 5.1 the articles of association of the Company to take into account the above resolutions, as set forth below:

« **Art. 5.1.** The subscribed issued share capital of the Company is set at eightysix million Euro (EUR 86,000,000.-) divided into six hundred thousand (600,000) Class A ordinary shares and two hundred sixty thousand (260,000) Class B ordinary shares, each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-)."

Fourth resolution

The meeting resolved to classify all the directors in office of the Company into class A directors.

The meeting resolved to appoint, as new class A directors of the Company, the following persons until the next annual general meeting approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2012:

- Mr Paolo Bardella, born on 21st January 1970, in Venezia, Italy and residing at 82, Viale San Marco (Mestre), I-30173 Venezia (Italy);

- Mr Filippo Gaggini, born on 15th September 1967, in Pesaro, Italy and residing at 7, Piazza Diaz, I-20123 Milan (Italy);
and

- Mrs Cornelia Mettlen, born on 29th January 1963, in Sankt Vith, Belgium and residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (Luxembourg).

The meeting resolved to appoint, as class B directors of the Company, the following persons until the next annual general meeting approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2012:

- Mr Giuseppe Agostoni, born on 13th November 1968, in Merate, Italy and residing at 11/B via Vigna, CH-6877 Coldrerio (Switzerland);and

- Mr Vincenzo José Cavallaro, born on 18th March 1976, in Catania, Italy and residing at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

The meeting resolved to appoint Mr Filippo Gaggini, class A director, as Chairman of the Board until the next annual general meeting approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2012.

Fifth resolution

The meeting then resolved to amend articles 7.2, 7.3.7. and 15 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **7.2 Lock up.** The Class B Shareholders may not Transfer, either totally or partially, the respective Shareholding in the Company for a five (5) year period effective as from the Closing Date (hereinafter, the “Lock Up Period”), unless otherwise agreed upon in writing with the Class A Shareholder, provided that should the Shareholders waive the restriction above, the remainder provisions of this Article 7 shall continue to apply.

The foregoing provisions of this Article 7.2 shall not apply in the event that the rights under Articles 7.5 (Tag Along Right) and 7.6 (Drag Along) be exercised.”

“ **7.3.7.** The foregoing provisions of this Article 7.3 concerning the Right of First Offer shall not apply in the event that the rights under Articles 7.5 (Tag Along Right) and 7.6 (Drag Along) be exercised.”

“ Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two members of the Board provided that the signature of one (1) class A director shall be always required or (ii) in the case of a Sole Director, the signature of the Sole Director or (iii) the sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.”

Sixth resolution

The meeting resolved to approve of the allocation of an amount of one hundred seventy-three thousand Euro (EUR 173,000.-) to the board of directors as directors' fees for the exercise of their mandates until the next annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2012.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons appearing signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue l'assemblée générale extraordinaire de OC International S.A. (anciennement dénommée «LUXLODE 2 S.à r.l.») (the "Company"), une société anonyme ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, constituée par acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 mars 2012, pas encore publié au Mémorial C, Sociétés et Associations (le "Mémorial") et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 167.561. Les statuts de la Société ont été modifiés depuis sa constitution le 23 avril 2012, par acte notarié du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Massimo LONGONI, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Monsieur Adrien COULOMBEL, administrateur, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Vincenzo José CAVALLARO, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant valablement constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les six cent mille (600.000) actions ordinaires de classe A sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée en valablement constituée et peut délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour :

(A) Augmentation du capital social émis de la Société par un montant de vingt-six millions d'Euros (EUR 26.000.000,-) afin d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000,-) à quatre-vingt-six millions d'euros (EUR 86.000.000,-) par l'émission de deux cent soixante mille (260.000) actions ordinaires de classe B, chacune d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et pour un montant total de souscription de vingt-six millions d'euros (EUR 26.000.000,-) en contrepartie d' (i) un apport en nature d'une créance pour un montant de vingt-trois millions cent quarante mille euros (EUR 23.140.000,-) de Suite II S.A., une société anonyme, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.447 («Suite II») à l'encontre de la Société (la «Créance Suite II») et (ii) un apport en nature d'une créance pour un montant deux millions huit cent soixante mille euros (EUR 2.860.000,-) de Golden Sky S.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de l'Italie, ayant son siège social à via Cavour n° 50/B, Lecco, immatriculée au Registre des Sociétés de Lecco sous le numéro d'immatriculation et numéro de TVA 03279660182 et immatriculée auprès du Répertoire Economique et Administratif LC-312029 («Golden Sky», et ensemble avec Suite II les «Souscripteurs») à l'encontre de la Société (la «Créance Golden Sky») telles que décrites dans le tableau ci-après; souscription de deux cent soixante mille (260.000) actions ordinaires de classe B et paiement intégral de ces nouvelles actions par les Souscripteurs par des apports en nature consistant en la Créance

Suite II et la Créance Golden Sky (ensemble les «Apports en Nature») tels que décrits dans le tableau ci-après; approbation de l'évaluation des Apports en Nature de vingt-six millions d'euros (EUR 26.000.000,-) et constat du rapport d'évaluation sur les Apports en Nature du réviseur indépendant HRT Révision S.A., une société anonyme ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 51.238, réviseur d'entreprises agréé, concernant les Apports en Nature; et allocation d'un montant de vingt-six millions d'euros (EUR 26.000.000) au capital social de la Société;

Nom des Souscripteurs	Montant des créances	Nombre d'actions ordinaires de classe B émises	Prix de Souscription (Euro))
Suite II S.A.	EUR 23.140.000	231.400	EUR 23.140.000
Golden Sky S.r.l.	EUR 2.860.000	28.600	EUR 2.860.000
TOTAL	EUR 26.000.000	260.000	EUR 26.000.000

(B) Constat et confirmation par l'assemblée et le notaire que les nouveaux actionnaires de la Société conformément au point (A) de l'ordre du jour figurent sur la liste de présence de façon à participer à l'assemblée générale extraordinaires et de voter sur les points restant à l'ordre du jour;

(C) Modification et refonte de l'article 5.1 des statuts de la Société de façon à prendre en compte les résolutions ci-avant, de sorte qu'il se lise comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-six millions euros (EUR 86.000.000,-) divisé en six-cent mille (600.000) actions ordinaires de classe A et de deux cent soixante mille (260.000) actions ordinaires de classe B, chacune d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);»

(D) Classification de tous les administrateurs de la Société en fonction en administrateurs de classe A; nomination des personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de classe A jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2012:

- M. Paolo Bardella, né le 21 janvier 1970, à Venise, Italie et demeurant au 82, Viale San Marco (Mestre), I-30173 Venise (Italie);

- M. Filippo Gaggini, né le 15 septembre 1967, à Pesaro, Italie et demeurant au 7, Piazza Diaz, I-20123 Milan (Italie); et

- Mme Cornalia Mettlen, née le 29 janvier 1963, à Sankt Vith, Belgique et demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

et en tant qu'administrateurs de classe B les personnes suivantes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2012:

- M. Giuseppe Agostoni, né le 13 novembre 1968, à Merate, Italie et demeurant au 11/B via Vigna, CH-6877 Coldrerio (Suisse); et

- M. Vincenzo Josè Cavallaro, né le 18 mars 1976, à Catania, Italie et demeurant au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

et nomination de M Filippo Gaggini en tant que Président du Conseil;

(E) Modification des articles 7.2., 7.3.7. et 15 des statuts de la Société, de sorte qu'ils se lisent comme suit:

« **7.2. Blocage.** Les Actionnaires de Classe B ne peuvent pas Transférer tout ou partie de leur Participation respective dans la Société pour une période de cinq (5) ans à partir de la Date de Clôture (ci-après la «Période de Blocage»), sauf convention contraire écrite avec l'Actionnaire de Classe A, à condition qu'en cas de renonciation par les Actionnaires à la restriction décrite ci-dessus, les autres dispositions de cet Article 7 continueront à s'appliquer.

Les dispositions précédentes de cet Article 7.2. ne s'appliqueront pas au cas où les droits prévus aux Articles 7.5. (Droit de Sortie Conjointe) et 7.6. (Droit de Sortie Obligatoire) sont exercés.»

« **7.3.7.** Les dispositions précédentes de cet Article 7.3. concernant le Droit de Première Offre ne s'appliqueront pas dans le cas où les droits prévus aux Articles 7.5. (Droit de Sortie Conjointe) et 7.6. (Droit de Sortie Obligatoire) sont exercés.»

« **Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil étant entendu que la signature d'un (1) administrateur de classe A sera toujours requise, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur ont été conférés.»

(F) Approbation de l'allocation d'un montant de cent soixante-treize mille euros (EUR 173.000,-) au conseil d'administration en tant qu'indemnités pour les administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2012.

A la suite de quoi, les points ci-dessus ont été approuvés par la partie comparante et les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société par un montant de vingt-six millions d'euros (EUR 26.000.000,-) en contrepartie des Apports en Nature des Souscripteurs tels que figurant à l'ordre du jour.

Ainsi, les deux cent soixante mille (260.000) actions ont été émises par les Souscripteurs représentés par Monsieur Vincenzo José CAVALLARO pour le compte de Golden Sky S.r.l. et Madame Marianna SERGIO, administrateur, demeurant à Luxembourg pour le compte de Suite II S.A. en vertu de procurations datées du 26 avril 2012 (des copies de ces dernières resteront annexées pour être enregistrer ensemble avec le présent acte) et entièrement payées par apports en nature consistant en la Créance Suite II et la Créance Golden Sky telles que décrites dans le tableau ci-dessous:

Nom des Souscripteurs	Montant des créances	Nombre d'actions ordinaires de classe B émises	Prix de Souscription (Euro))
Suite II S.A.	EUR 23.140.000	231.400	EUR 23.140.000
Golden Sky S.r.l.	EUR 2.860.000	28.600	EUR 2.860.000
TOTAL	EUR 26.000.000	260.000	EUR 26.000.000

L'actionnaire unique a décidé d'approuver l'évaluation des Apports en Nature de vingt-six millions d'euros (EUR 26.000.000,-) et a constaté le rapport d'évaluation du réviseur indépendant HRT Révision S.A., une société anonyme ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 51.238, réviseur d'entreprises agréé, sur les Apports en Nature du 26 avril 2012, qui doit être enregistré ensemble avec le présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement:

«Compte tenu de notre travail effectué, nous n'avons rien remarqué qui puisse laisser penser que l'évaluation de l'apport en nature de vingt-six millions d'euros (EUR 26.000.000,-) ne soit pas égale au moins à deux cent soixante mille (260.000) nouvelles actions de la Société, chacune d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) devant être émises en contrepartie.»

Preuves de l'existence des Apports en Nature et du transfert des Apports en Nature à la Société ont été montrées au notaire soussigné.

L'actionnaire unique a décidé d'allouer un montant de vingt-six millions d'euros (EUR 26.000.000,-) au capital social de la Société

Seconde résolution

L'assemblée a constaté et confirme et le notaire acte que les nouveaux actionnaires de la Société conformément à la première résolution ci-dessus figurent sur la liste de présence (qui restera annexée pour être enregistrer ensemble avec le présent acte) de façon à participer à l'assemblée générale extraordinaires et de voter sur les points restant à l'ordre du jour, et à ce que toutes les actions sont émises par la Société et sont valablement présents ou représentés pour que les points restant à l'ordre du jour puisse être discutés.

Troisième résolution

L'assemblée a ensuite décidée de modifier et de refondre l'article 5.1 des statuts de la Société de façon à prendre en compte les résolutions ci-dessus, comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est de quatre-vingt-six millions euros (EUR 86.000.000,-) divisé en six-cent mille (600.000) actions ordinaires de classe A et de deux cent soixante mille (260.000) actions ordinaires de classe B, chacune d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).»

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de classier tous les administrateurs de la Société en fonction en tant qu'administrateurs de classe A.

L'Assemblée a décidé de nommer, en tant qu'administrateurs de classe A de la Société, les personnes suivantes, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2012:

- M. Paolo Bardella, né le 21 janvier 1970, à Venise, Italie et demeurant au 82, Viale San Marco (Mestre), I-30173 Venise (Italie);

- M. Filippo Gaggini, né le 15 septembre 1967, à Pesaro, Italie et demeurant au 7, Piazza Diaz, I-20123 Milan (Italie); et

- Mme Cornalia Mettlen, née le 29 janvier 1963, à Sankt Vith, Belgique et demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'Assemblée a décidé de nommer, en tant qu'administrateurs de classe B de la Société, les personnes suivantes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2012:

- M. Giuseppe Agostoni, né le 13 novembre 1968, à Merate, Italie et demeurant au 11/B via Vigna, CH-6877 Coldrerio (Suisse); et

- M. Vincenzo Josè Cavallaro, né le 18 mars 1976, à Catania, Italie et demeurant au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'Assemblée a décidé de nommer M Filippo Gaggini, administrateur de classe A, Président du Conseil jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2012

Cinquième résolution

L'assemblée a ensuite décidé de modifier des articles 7.2., 7.3.7. et 15 des statuts de la Société, de sorte qu'ils se lisent comme suit:

« **7.2. Blocage.** Les Actionnaires de Classe B ne peuvent pas Transférer tout ou partie de leur Participation respective dans la Société pour une période de cinq (5) ans à partir de la Date de Clôture (ci-après la «Période de Blocage»), sauf convention contraire écrite avec l'Actionnaire de Classe A, à condition qu'en cas de renonciation par les Actionnaires à la restriction décrite ci-dessus, les autres dispositions de cet Article 7 continueront à s'appliquer.

Les dispositions précédentes de cet Article 7.2. ne s'appliqueront pas au cas où les droits prévus aux Articles 7.5. (Droit de Sortie Conjointe) et 7.6. (Droit de Sortie Obligatoire) sont exercés.»

« **7.3.7.** Les dispositions précédentes de cet Article 7.3. concernant le Droit de Première Offre ne s'appliqueront pas dans le cas où les droits prévus aux Articles 7.5. (Droit de Sortie Conjointe) et 7.6. (Droit de Sortie Obligatoire) sont exercés.»

« **Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil étant entendu que la signature d'un (1) administrateur de classe A sera toujours requise, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur ont été conférés.»

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver l'allocation d'un montant de cent soixante-treize mille euros (EUR 173.000,-) au conseil d'administration en tant d'indemnités pour les administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2012.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Longoni, A. Coulombel, V. J. Cavallaro, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 avril 2012. Relation: DIE/2012/5127. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012057234/376.

(120079775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

CPI Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058166/9.

(120081894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

CS Schranksysteme Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 17, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.996.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058167/9.

(120081848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Lglobal Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 160.733.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 16 mai 2012 à 11h00

Résolution 5:

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- Mr Gerard Lee
- Mr Kong Siew Cheong
- Mr Simon Richard Flood

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Résolution 6:

L'assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012058351/19.

(120082010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

D.O.L.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.343.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058171/9.

(120082416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

D'Amico International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 29.027.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 26 avril 2012

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire que le Commissaire aux comptes LUX-FIDUCIAIRE SARL est remplacé par la LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe. Le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Référence de publication: 2012058172/11.

(120081594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

D'Ieteren Vehicle Glass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour D'IETEREN VEHICLE GLASS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012058173/11.

(120081493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Ilem Minerals and Minings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.595.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur catégorie B a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. A été nommé administrateur de catégorie B avec effet au 1^{er} avril 2012:
Monsieur Philippe GILAIN, né le 14 mai 1967 à Dinant, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.
A été réélu administrateur de catégorie A avec effet au 1^{er} avril 2012: Dr. Andres BAUMGARTNER.
A été réélu administrateur de catégorie B avec effet au 1^{er} avril 2012: Monsieur Eric LECLERC.
A été réélu commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} avril 2012: Mr. Pascal FABECK.
Leur mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.
4. L'adresse professionnelle de Monsieur Eric LECLERC, administrateur catégorie B, et de Monsieur Pascal FABECK, commissaire aux comptes, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012060810/23.

(120086263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Dangerous Goods Airfreight Service S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Est, Office H-2053.

R.C.S. Luxembourg B 157.056.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058174/9.

(120081988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Datacenter Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 77.200.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058175/10.

(120081875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

De Schweesspunkt S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE ILOT OUEST.

R.C.S. Luxembourg B 55.845.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2012

Les associés de la société susvisée, ont pris, en date du 14 mai 2012, les résolutions suivantes:

- Constatation et approbation de la cession de parts sociales sous-seing privé signée en date du 14 mai 2012 de laquelle il résulte que le capital social est désormais réparti comme suit:

* Monsieur Kunsch Alain, gérant de société, demeurant à L-4405 Soleuvre, 4, rue Léon Kauffman, soixante-cinq (65) parts sociales

* Monsieur Simonet Jean-Yves, technicien, demeurant à B-6700 Stockem, 56, rue des Tilleuls, trente-cinq (35) parts sociales

Total: cent (100) parts sociales

Ehlerange, le 14 mai 2012.

Alain KUNSCH / Jean-Yves SIMONET.

Référence de publication: 2012058192/17.

(120081815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Datacenter Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 77.200.

L'an deux mille douze le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Datacenter Luxembourg S.A. (ci-après la "Société"), ayant son siège social à Leudelange, au 2, rue Léon Laval, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 77200, constituée suivant acte notarié en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 19 du 11 janvier 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 20 décembre 2011, par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 655 du 12 mars 2012.

L'assemblée est ouverte à dix heures trente, sous la présidence de Luc Seuffer demeurant professionnellement à Leudelange.

Le Président désigne comme secrétaire Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Frédéric Prime, demeurant professionnellement à Leudelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le secrétaire d'acter:

A.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. Modification des statuts
2. Election de deux nouveaux administrateurs
3. Divers

B.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

C. Toutes les 166.495.760 (cent soixante-six millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante) actions de catégorie A avec droit de vote étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social votant est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles."

Seconde résolution

L'Assemblée décide de nommer deux (2) nouveaux administrateurs de la Société et a décidé de désigner à cet effet les personnes suivantes en tant que nouveaux membres du conseil d'administration de la Société, leurs mandats se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en l'an 2017.

Monsieur Frédéric Prime né à Toulon (France) le 25 juin 1971, demeurant professionnellement au 2, rue Léon Laval L-3372 Leudelange, Luxembourg;

Monsieur Manuel Coelho né le 12 juin 1975 à Metz (France), demeurant professionnellement au 2, rue Léon Laval L-3372 Leudelange, Luxembourg;

L'Assemblée décide de prolonger le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale annuelle se tenant en l'an 2017:

Monsieur Xavier Buck;

Monsieur Marco Houwen;

Monsieur Roger Greden.

Le conseil d'administration est dès lors composé comme suit:

Roger Greden, Administrateur

Xavier Buck, Administrateur

Marco Houwen, Administrateur

Frédéric Prime, Administrateur

Manuel Coelho, Administrateur

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. SEUFER, S. WOLTER-SCHIERES, F. PRIME et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2012. Relation: LAC/2012/19465. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012. *

Référence de publication: 2012058176/72.

(120082245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 148.221.

Les comptes annuels au 31.05.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21.05.2012.

Gerd Kiefer / Philipp Graf.

Référence de publication: 2012058181/10.

(120082285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 148.221.

Mit Beschluss des Alleingeschafters vom 19. März 2012 wird Deloitte Audit Sàrl, 560, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt.

Luxemburg, den 21. Mai 2012.

Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l.

Gerd Kiefer / Philipp Graf

Référence de publication: 2012058182/12.

(120082287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Deka Rue Cambon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 148.220.

Les comptes annuels au 31.05.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.05.2012.

Gerd Kiefer / Philipp Graf.

Référence de publication: 2012058183/10.

(120082286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

AZ Socfin, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 181.167.800,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.351.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mardi 8 mai 2012

- L'Assemblée Ordinaire a pris la résolution suivante:

- L'Assemblée décide de nommer comme Gérants les personnes suivantes:

* Monsieur Michel Charles, Juriste d'Entreprises, Gérant, demeurant 18, rue Joseph Piette, B-1325 Longueville

* Monsieur Emmanuel Hazard, Group Tax Manager, Gérant, demeurant 8, rue du Couvent, B-1390 Nethen

* Monsieur Michel Grandjean, Directeur Financier, Gérant, demeurant 28, avenue du Soleil, B-1640 Rhode St Genèse

* Monsieur Stéphane Voos, Head of Group Treasury Department, Gérant, demeurant Avenue des Combattants, 79, 8-1332 Genval

* Monsieur Danilo Giuliani, Gérant, demeurant Rue de Merl, 74, L - 2146 Luxembourg

pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2012,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012059304/22.

(120083450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

AI European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.122.

In the year two thousand and twelve, on the third of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AI EUROPEAN HOLDINGS S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 168.122 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company was incorporated on 5 April 2012 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation deed.

There appeared:

Mister Simon BAKER, Managing Director, professionally residing at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, (the Sole Shareholder), here represented by Mr Bertrand DUC, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated May 2nd, 2012, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of the Company's existing issued shares having a par value of EUR 12,5 (twelve Euro fifty Cents) each into shares having a par value of EUR 1 euro (one Euro) each and acknowledgement that the share capital of the Company

in an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is consequently represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1 euro (one Euro) each;

2. (i) Change of the functional currency of the share capital of the Company into United States Dollars (USD).

(ii) Conversion of the amount of the Company's share capital in an amount expressed in United States Dollars;

(iii) Change of the nominal value of the shares of the Company to bring it at USD 1 (one United States Dollar) per share and increase of the number of shares accordingly, in order to set, as a result of the changes listed under items (i) to (iii) here above, the Company's share capital at approximately the equivalent in United States Dollars of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), with all the shares having each a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), at the official exchange rate provided by ING Bank as of April 24th, 2012 according to which (EUR 1 = USD 1,31350) (the Converted Share Capital);

3. Increase of the Converted Share Capital in order to bring it to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, by way of the issue of new shares, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase adopted under item 3. above;

5. Acknowledgement that the share capital of the Company set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each;

6. Amendment to paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under items 1. to 5. here above;

7. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Citadel Services PSF S.à.r.l., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the shareholders' register of the Company;

8. Amendment of article 9. of the articles of incorporation in order to introduce class A managers and class B managers;

9. Confirmation of the nomination of Mister Simon BAKER as manager for an undetermined period and classifying him as class B manager;

10. Appointment of Mister Thomas HARDING as class A manager for an undetermined period;

11. Appointment of Mrs Dawn SHAND as class B manager for an undetermined period;

12. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the Company's existing issued shares having a par value of EUR 12,5 (twelve Euro and fifty Cents) each into shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each and acknowledges that the share capital of the Company in an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is consequently represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves:

i. to change the functional currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD) with immediate effect;

ii. to convert the amount of the Company's share capital in an amount expressed in United States Dollar (USD) at the exchange rate of ING BANK as of April 24th, 2012 according to which EUR 1 = USD 1,31350; and

iii. to change the nominal value of the shares of the Company by bringing it at USD 1 (one United States Dollar) per share and to increase the number of shares accordingly,

in order to set, as a result of the changes listed under items (i) to (iii) here above, the Company's share capital at USD 16,418,75 (sixteen thousand four hundred eighteen United States Dollars and seventy-five Cents) rounded down to the next natural number, represented by 16,418 (sixteen thousand four hundred and eighteen) shares having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each. The conversion excess, i.e. USD 0.75 (seventy-five Cents) shall be allocated to a reserve account of the Company.

As a consequence of the above, the Sole Shareholder shall be the owner of 16,418 (sixteen thousand four hundred and eighteen) shares having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each in the share capital of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by USD 3,582 (three thousand five hundred and eighty-two United States Dollars) in order to bring it from its present amount of USD 16,418 (sixteen thousand four hundred and eighteen United States Dollars), represented by 16,418 (sixteen thousand four hundred and eighteen) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, by way of the issue of 3,582 (three thousand five hundred and eighty-two) new shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to the 3,582 (three thousand five hundred and eighty-two) new shares issued in the share capital of the Company, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash in the amount of USD 3,582 (three thousand five hundred and eighty-two United States Dollars).

The aggregate amount of USD 3,582 (three thousand five hundred and eighty-two United States Dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to acknowledge that the share capital of the Company set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 1 of article 5 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital. (first paragraph).

5.1. The Company's corporate capital is fixed at USD 20,000.-(twenty thousand United States Dollars) represented by 20,000.-(twenty thousand) shares in registered form with a par value of USD 1.-(one United States Dollar) each, all subscribed and fully paid-up."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the shareholders' register of the Company.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 9. of the articles of incorporation in order to introduce class A managers and class B managers and which will henceforth have the following wording:

" Art. 9. Board of Managers. The Company shall be managed by a board of managers (hereinafter referred to as the "Board") composed of at least one (1) class A manager and two (2) class B managers.

9.1 Powers of the Board of Managers

(i) All powers not expressly reserved to the associates by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate objects.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

9.2 Procedures

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act provided that a majority of its members are present or represented, and provided that at least one (1) class A manager is present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that at least one (1) class A manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

9.3 Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board."

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the nomination of Mister Simon BAKER, managing director, born on December 26th, 1955 in Elgin (United-Kingdom), residing professionally at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, as manager for an undetermined period and reclassifies him henceforth as class B manager.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint of Mister Thomas HARDING, solicitor, born on June 21st, 1971 in London (United Kingdom), residing professionally at The Warner Building, 28 Kensington Church Street, London, W8 4EP, as class A manager for an undetermined period.

Eleventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint of Mrs Dawn SHAND, Company manager, born on December 16th, 1960 in Harare (Zimbabwe), residing professionally at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, as class B manager for an undetermined period.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,600 (one thousand six hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AI EUROPEAN HOLDINGS S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.122 ayant un capital social de EUR 12,500 (la Société). La Société a été constituée le 5 avril 2012 suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis l'acte constitutif.

A comparu:

Monsieur Simon BAKER, Managing Director, demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Bertrand DUC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 2 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Conversion des parts sociales existantes et émises de la Société ayant une valeur nominale de EUR 12.50 (douze Euros cinquante Cents) chacune en parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et constatation

que le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est par conséquent représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

2. (i) Modification de la devise fonctionnelle de la Société de l'euro (EUR) au dollar US (USD), avec effet immédiat;

(ii) Conversion du capital social de la Société en un montant exprimé en dollars US (USD);

(iii) Modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société afin de la porter à 1 USD (un dollar US) par part sociale et augmentation du nombre de parts sociales en conséquence, afin de fixer, suite aux modifications indiquées aux points (i) à (iii) ci-dessus, le capital social de la Société à approximativement l'équivalent en dollars US (USD) de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), avec toutes les parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 1 USD (un dollar US), au taux de change officiel de la Banque ING du 24 avril 2012 et selon lequel (EUR 1 = USD 1,31350) (le Capital Social Converti);

3. Augmentation du Capital Social Converti afin de le porter à vingt mille dollars US (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar US), par l'émission de nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar US) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 3. ci-dessus;

5. Constatation que le capital social de la Société fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars US) est représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar US) chacune

6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter les modifications adoptées aux points 1. à 5., ci-dessus;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société et à tout employé de Citadel Services PSF S.à.r.l., chacune de ces personnes agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société;

8. Modification de l'article 9 des statuts de la société afin d'introduire des gérants de classe A et de classe B;

9. Confirmation de la désignation de Monsieur Simon BAKER en tant que gérant pour une durée indéterminée et reclassification en tant que gérant de classe B;

10. Désignation de Monsieur Thomas HARDING en tant que gérant de classe A pour une durée indéterminée;

11. Désignation de Madame Dawn SHAND en tant que gérant de classe B pour une période indéterminée;

12. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales existantes et émises de la Société ayant une valeur nominale de EUR 12.50 (douze Euros cinquante Cents) chacune en parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et constate que le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est par conséquent représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

i. de modifier la devise fonctionnelle de la Société de l'euro (EUR) au dollar US (USD), avec effet immédiat;

ii. de convertir le montant du capital social de la Société en un montant exprimé en dollars US (USD) au taux de change ING en date du 24 avril 2012 et selon lequel EUR 1 = USD 1,31350); et

iii. de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société en la portant à 1 USD (un dollar US) par part sociale, et d'augmenter le nombre de parts sociales en conséquence,

afin de fixer, suite aux modifications listées aux points (i) à (iii) ci-dessus, le capital social de la Société à USD 16.418,75 (seize mille quatre cent dix-huit dollars US soixante-quinze Cents), arrondi vers le bas au nombre entier suivant, représenté par 16.418 (seize mille quatre cent dix-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar US) chacune. L'excédent de conversion, i.e. USD 0,75 (soixante-quinze cents) sera affecté à un compte de réserve de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique sera le détenteur de 16.418 (seize mille quatre cent dix-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar US) chacune, dans le capital social de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 3.582 (trois mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars US) afin de porter le capital social de la Société de USD 16.418 (seize mille quatre cent dix-huit dollars US) représenté par 16.418 (seize mille quatre cent dix-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar US) à USD 20.000 (vingt mille dollars US) par l'émission de 3.582 (trois mille cinq cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

Souscription – Libération

L'Associé Unique déclare par les présentes qu'il souscrit à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 3.582 (trois mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars US) et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de USD 3.582 (trois mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars US) qui est documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est de suite à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de constater que le capital social capital de la Société fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars US) est représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar US) chacune.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à USD 20.000,-(vingt mille dollars US) représenté par 20.000,-(vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,-(un dollar US) chacune.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et confère pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modification l'article 9 des statuts de la société afin d'introduire des gérants de classe A et de classe B et qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 9. Conseil de Gérance.** La Société est administrée par un conseil de gérance (ci-après repris sous le "Conseil") composé d'au moins un (1) gérant de class A et deux (2) gérants de classe B.

9.1 Pouvoirs du Conseil de Gérance

(i) Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs mandataires pour l'accomplissement de tâches précises.

9.2 Procédures

(i) Le Conseil se réunira sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans la convocation, situé en principe à Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite pour la réunion du Conseil devra être adressée à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances devront en ce cas être précisées dans la convocation.

(iii) Une telle convocation n'est pas requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et si chacun d'entre eux déclare avoir été dûment informé et avoir reçu pleine connaissance de l'ordre du jour. Un gérant peut également renoncer à la convocation, soit avant ou après la tenue de la réunion. Des convocations écrites ne sont pas requises pour les réunions se tenant à une heure et en un lieu déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut se faire représenter par un autre gérant à toute réunion du Conseil par procuration.

(v) Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée, et si au moins un (1) gérant de classe A est présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, et si au moins un (1) Gérant de class A vote en sa faveur. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le président de séance ou, si aucun président de séance n'a été désigné, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par de tels moyens est réputée être équivalente à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions prises par voie circulaire par les membres du Conseil transmises à tous les Gérants et dûment signées par chacun d'entre eux pourront valablement engager la société de la même manière que si elles avaient été prises en réunion dûment convoquée et tenue, et porteront la date de la dernière signature.

9.3 Pouvoir de Signature

(i) La Société sera valablement engagée en toutes circonstances envers les tiers par la signature conjointe d'un (1) gérant de class A et d'un (1) gérant de class B.

(ii) La Société sera également engagée envers les tiers par la signature individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil."

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer la désignation de Monsieur Simon BAKER, Managing director, né le 26 décembre 1955 à Elgin (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en tant que gérant pour une durée indéterminée et le reclassifie dorénavant en tant que gérant de classe B.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Thomas HARDING, avocat, né le 21 juin 1971 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à The Warner Building, 28 Kensington Church Street, Londres, W8 4EP, en tant que gérant de classe A pour une durée indéterminée.

Onzième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Madame Dawn SHAND, gérante de sociétés, née le 16 décembre 1960 à Harare (Zimbabwe), demeurant professionnellement à 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en tant que gérante de classe B pour une période indéterminée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.600.- (mille six cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: B. Duc et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 mai 2012. LAC/2012/21068. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012058059/334.

(120081640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

De Man Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.873.

L'an deux mille douze, le deux mai.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "De Man Projects S.A.", établie et ayant son siège à L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.873, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 9 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2431 du 11 novembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Roland CIMOLINO, expert-comptable, demeurant à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
qui désigne comme secrétaire Laurence COMTE, comptable, demeurant à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Patricia HENRY, comptable, demeurant à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- transfert du siège de Bertrange à Luxembourg;
- modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts;
- fixation de l'adresse;
- révocation de deux (2) administrateurs.
- nomination d'un directeur à la gestion journalière.
- modification de l'adresse professionnelle d'un administrateur.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer deux (2) administrateurs et leur donne décharge, à savoir:

- Patrick VANHAUTE, avocat, demeurant à L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.
- Nadia BOUZID, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme directeur à la gestion journalière:

- Nadia BOUZID, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du directeur à la gestion journalière ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Cinquième résolution

-L'adresse professionnelle de l'administrateur Cédric DE MAN se trouve désormais à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CIMOLINO, COMTE, HENRY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2012. Relation: LAC/2012/20469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012058178/66.

(120081738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

DevelopVisio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 130.901.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058185/9.

(120081481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Daditra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 166.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058186/9.

(120082278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Ets. Jean-Michel Craps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 2-4, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 168.956.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Michel CRAPS, forgeron, né à Uccle (Belgique), le 20 mars 1962, demeurant à L-4950 Bascharage, 54B, avenue de Luxembourg.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} .- Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tous travaux forestiers, tels que l'abattage-débardage, le sciage et le transport de bois, que ce soit avec des machines ou des chevaux, tous travaux et services urbains et vicinaux à l'aide de matériel hippottracté, ainsi que l'activité de maréchal-ferrant et de forgeron.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

En outre, la société pourra exercer toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "ETS. JEAN-MICHEL CRAPS s.à r.l. ".

Art. 4. Le siège social est établi à Mamer.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II.- Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV.- Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V.- Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Michel CRAPS, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Jean-Michel CRAPS, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-8220 Mamer, 2-4, rue du Commerce.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CRAPS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 mai 2012. Relation: CAP/2012/1835. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 mai 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012061736/132.

(120086762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Jazzcats, Jazzcats A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1112 Hollerich, 18, rue de l'Académie.

R.C.S. Luxembourg F 9.157.

— STATUTS

Les soussignés (prénom, nom, adresse):

1. Vilislava BOYADJIEVA, 15 rue Herbert Schaefer, L-2516, Luxembourg (présidente)
2. Philippe KIEFFER, 3 rue Kiem, L-5410 BEYREN (vice-président)
3. Svitlana PARKHOMENKO, 18 rue de l'Académie, L-1112 Hollerich (trésorier)
4. Ed SAUER, 18 rue de l'Académie, L-1112 Hollerich (ressources humaines)
5. Nikolai BOYADJIEV, 15 rue Herbert Schaefer, L-2516, Luxembourg (secrétaire)

membres fondateurs et Conseil d'administration, ont convenu de créer une association sans but lucratif, régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 et par les statuts ci-dessous:

Dénomination, Siège et Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination en langue française «JAZZCATS asbl» association sans but lucratif; en abrégé: «JAZZCATS»

Art. 2. Le siège de l'association est établi à 18 rue de l'Académie, L-1112 Hollerich, Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg sur simple décision de son Conseil d'administration.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée indéterminée et poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Objectifs et Activités

Art. 4. Les objectifs de l'association et les activités pour atteindre ces objectifs sont:

Art. 4.1. L'association a pour but de:

a) promouvoir et organiser des activités culturelles et artistiques dans différents domaines de la culture et de l'art et plus spécialement dans le domaine de la musique.

Art. 4.2. Dans ce but, l'association pourra effectuer en particulier les activités suivantes:

- a) collaborer avec des personnes physiques et morales pour la mise en oeuvre de ses objectifs;
- b) inviter des artistes et les assister à se produire au Luxembourg;
- c) participer dans et/ou soutenir des projets culturels et/ou artistiques;
- d) gérer et administrer, y compris acquérir, utiliser gratuitement, louer ou vendre tous biens meubles et immeubles nécessaires aux fins de ces activités.

Ressources financières

Art. 5. Les ressources de l'association sont constituées notamment par:

- a) les fonds levés auprès d'organismes financiers et autres sous forme de parrainage de ses activités culturelles;
- b) les subsides et subventions versés par les autorités luxembourgeoises ou autres dans le respect des réglementations en vigueur;
- c) les donations ou héritages, qui ne pourront être acceptés que dans le respect des dispositions légales en vigueur;
- d) toute autre contribution privée ou publique;
- e) le profit de la vente de tickets, biens ou services en relation avec les finalités de l'association.

Membres, Acceptation, Démission et Exclusion

Art. 6. Toute personne physique ou légale peut devenir un membre effectif de l'Association «JAZZCATS» à la suite d'une décision par le Conseil d'administration acceptant sa demande.

Art. 7. La liste des membres est complétée sur demande d'adhésion par écrit pour refléter le cas échéant les modifications qui se sont produites avant le 31 décembre de l'année respective.

Art. 8. Tout membre conserve le droit de résilier son adhésion. La qualité de membre se perd par la démission écrite au Conseil d'administration ou par l'exclusion prononcée par l'Assemblée générale statuant à la majorité des voix.

Art. 9. Les membres pourront être exclus de l'Association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'Association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le Conseil d'administration jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 10. Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'Association et n'ont aucun droit à faire valoir sur son patrimoine.

Assemblée générale et Conseil d'administration

Art. 11. L'assemblée générale ordinaire, qui se compose du Conseil d'administration et des membres fondateurs, est convoquée par le Conseil d'administration une fois par an et l'assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent ou quand au moins 1/5 des membres en font la demande écrite au Conseil d'administration en proposant un ordre du jour.

Toute proposition écrite signée par au moins 1/5 des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être considérée par l'Assemblée générale. Elle ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres sont présents.

Une fois par an le Conseil d'administration organise une rencontre des membres et leur présente le rapport d'activité et prévisionnel de l'exercice suivant pour vote consultatif.

Art. 12. La convocation pour l'assemblée doit parvenir aux membres au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée, par courrier postal ou par courrier électronique. Ce délai peut être réduit à 5 jours en cas d'urgence justifiée.

Art. 13. Sont de la compétence exclusive du Conseil d'administration:

- a) la modification des statuts;
- b) la nomination et la révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- c) l'approbation des rapports, des budgets et des comptes;
- d) la dissolution de l'Association;
- e) la programmation des concerts;
- f) l'acceptation et le choix des sources de financement.

Art. 14. Pour les modifications des statuts ou pour la dissolution de l'Association sont applicables les dispositions de la loi modifiée du 28 avril 1928.

Art. 15. Le vote consultatif par procuration est admis lors de l'assemblée générale, mais chaque membre présent ne pourra être porteur que d'une seule procuration de vote.

Art. 16. Les comptes-rendus de l'assemblée générale sont consignés dans un registre gardé au siège de l'association. Les membres et les tiers peuvent prendre connaissance des délibérations de l'assemblée sur simple demande.

Art. 17. L'Association est gérée par le Conseil d'administration et les membres fondateurs pour une durée d'un an prolongée par reconduction tacite sauf décision contraire de l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration se compose de 5 administrateurs qui exécutent les fonctions de a) président, b) vice-président, c) trésorier, d) responsable des ressources humaines et e) secrétaire. Le président gère toutes les affaires de l'Association; il convoque et préside l'assemblée générale et les réunions du Conseil d'administration. Le vice-président remplace le président en cas de besoin. Le trésorier gère les comptes de l'Association, présente le budget et les rapports financiers. Le responsable des ressources humaines assure le bon fonctionnement de l'association en la matière. Le secrétaire assure entre-autres les comptes-rendus et protocoles des réunions.

Art. 18. Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou d'une personne déléguée par le Conseil d'administration. Il ne peut valablement délibérer que si la totalité de ses membres sont présents. Toutes les décisions sont approuvées à la majorité simple des membres présents.

Art. 19. Le Conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'Association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'Association.

Art. 20. Le Conseil d'administration représente l'Association dans les relations avec les tiers.

L'Association n'est valablement engagée envers des tiers qu'avec les signatures de deux membres du Conseil d'administration dont le Président.

Art. 21. Toutes les fonctions exercées au sein du Conseil d'administration de l'association ont un caractère bénévole.

Rapports d'activités et Contrôle de comptes

Art. 22. Le Conseil d'administration soumet annuellement à l'assemblée générale pour l'approbation le rapport de son activité, les comptes de l'exercice écoulé, le budget du prochain exercice ainsi qu'un projet d'activités.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} octobre de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 septembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport des réviseurs de comptes. Le réviseur sera assigné avant chaque AG. Le mandat de celui-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Les rapports d'activités, les bilans et budgets, le projet d'activités ainsi que la liste des membres sont transmis aux autorités compétentes endéans les 30 jours qui suivent l'assemblée générale.

Affiliation

Art. 23. L'Association peut devenir membre d'une autre association visant des buts analogues. L'adhésion, et respectivement la démission en groupe est soumise à la décision de l'Assemblée générale.

Dispositions Diverses

Art. 24. En cas de dissolution de l'Association, les biens, après apurement du passif, sont affectés à une oeuvre désignée par l'assemblée générale.

Art. 25. Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Luxembourg, le 18/05/2012.

Vilislava BOYADJIEVA / Philippe KIEFFER / Svitlana PARKHOMENKO / Ed SAUER / Nikolai BOYADJIEV

Présidente / Vice-président / Trésorier / Ressources humaines / Secrétaire

Référence de publication: 2012060502/115.

(120083873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Danimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 166.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058188/9.

(120081955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

DD Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 142.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058191/10.

(120082184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.935.345,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.613.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2011.

Référence de publication: 2012058193/11.

(120082107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

DP Property Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.738.

Il résulte des décisions des associés de La Société en date du 15 mai 2012:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Ross MacDiarmid entant que gérant classe A avec effet au 16 mai 2012.
2. Acceptation de la démission de Monsieur Hugo J.L. Neuman entant que gérant classe B avec effet au 16 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mai 2012.
Pour La société
TMF Luxembourg S.A.
J. Pérez Lozano / P. Valasuo
Domiciliataire

Référence de publication: 2012058202/17.

(120082094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Diga Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 81.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058196/9.

(120082284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 146.997.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 16 mai 2012:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012058198/14.

(120081507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 146.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012058199/11.

(120081508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Somaf Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.335.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 11 mai 2012:

1. L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Bruno TREZZA, Monsieur Luigi DI STASIO, Madame Maria Luisa FARAONE, Monsieur Silvio DE SIMONE et Monsieur Emmanuel KABUNGULU OMBENI de leur poste d'administrateurs ainsi que Monsieur Michele DI STASIO de son poste d'administrateur et administrateur délégué

2. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Luisella MORESCHI, née le 27 octobre 1957 à Beloeil (Belgique) et demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Henri FELICETTI, né le 16 avril 1967 à Echternach demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 18 mai 2012.
Pour SOMAF CORPORATION S.A.
Signature

Référence de publication: 2012058512/20.

(120082291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

DP Property Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.738.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mai 2012.
DP Property Europe Holdings S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012058200/14.

(120081973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

DP Property Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.738.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mai 2012.
DP Property Europe Holdings S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012058201/14.

(120081974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Twinterg, Société Anonyme.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 201, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 64.224.

Le Conseil d'administration en sa séance du 3 octobre 2011:

- a pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Joseph Castermans, avec effet au 1^{er} août 2011;

- a nommé provisoirement en qualité d'administrateur, Monsieur Eric Bosman, demeurant Heidegaard 121 à 2930 Brasschaat (Belgique) pour achever le mandat de Monsieur J. Castermans jusqu'à la prochaine assemblée qui sera appelée à le nommer définitivement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.
twinterg
GDF suz
201, route d'Ehlerange - L-4108 Esch/Alzette
François Thoumsin
Plant Manager

Référence de publication: 2012061049/20.

(120086187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.
